



L'AGGLO Orléans Val de Loire

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lundi 23 novembre 2009

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Les contrats de parcs de l'AggLO Une initiative originale au service du développement durable de notre territoire

Lundi 23 novembre, le contrat-cadre formalisant le partenariat entre l'AggLO, le GEZI (Groupement des Entreprises de la Zone Intercommunale de Saint Jean de Braye – Semoy), les communes d'Orléans, Semoy et Saint Jean de Braye pour les parcs d'activités des Chatelliers et Archimède a été signé.

Forte de l'expérience positive qu'elle mène depuis 2006 sur le parc de La Saussaye à Saint Cyr en Val avec l'association AIRPOS (contrat qu'elle va renouveler), l'AggLO a en effet décidé de poursuivre cette initiative sur d'autres parcs d'activités.

Prochainement, l'AggLO signera également un contrat-cadre avec le GEP 45 (Groupement des entreprises du pôle 45) pour la zone nord-ouest de l'agglomération.

Pour une réelle amélioration de la vie sur les parcs d'activités !

L'objectif des contrats-cadres que l'AggLO est double :

- formaliser le partenariat pour créer une véritable synergie ;
- répondre concrètement aux besoins des entreprises localement.

Concrètement cela signifie un engagement sur des interventions diverses qui visent à :

- **améliorer le quotidien des entreprises et de leurs salariés** (exemples : amélioration des pistes cyclables existantes, rétrécissement de voiries pour une plus grande sécurité de circulation, installation d'abribus...)
- **développer des services** (exemples : création de crèches, implantation de restaurants interentreprises, gardiennage de sites, amélioration de la signalétique...)
- **anticiper les enjeux de développement** (exemples : prévision de nouvelles extensions des zones d'activités, valorisation d'infrastructures, travail sur la mutualisation de l'emploi...).

Le contrat-cadre est signé pour une période de 3 ans et prévoit, chaque année, un calendrier d'interventions ainsi que le budget alloué ; chaque acteur est bien identifié. Une réunion semestrielle est prévue, voire plus si nécessaire.

C'est véritablement le choix d'une opération gagnant/gagnant qui se concrétise à l'occasion de la signature des contrats de parcs.

Dans le cadre sa compétence en développement économique, l'AggLO mène quatre grandes missions :

- la gestion et l'aménagement des parcs d'activités
- l'accompagnement des entreprises locales
- la prospection pour l'implantation de nouvelles entreprises
- la promotion économique du territoire.

La gestion et l'aménagement des parcs d'activités sont essentiels car ce sont véritablement la qualité de ses zones économiques qui permettent à un territoire de se développer efficacement et harmonieusement.

Contact presse :

Estelle DUFOUR-BENNI

Chargée de Communication

Direction de la Communication de l'AggLO

Tél. : 02.38.78.78.16 / Fax : 02.38.78.49.01 / edufour-benni@agglo-orleans.fr